Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217202787-20260623-2026-028-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/07/2026

Département de la Sarthe

Commune de Saint-Denis-d'Orques

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois juin à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize juin 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Damien LEVRARD, Maire.

Présents : Damien LEVRARD, Annabelle MELAINE, Jean-Luc PAVARD, Adèle DOURET, Etienne SOW, Alexandra VINCENT, Béatrice MARTIN, Julie LELONG, Sébastien HERIN, Christelle GALOPPIN, Christian BERGER et Daniel FRANÇOIS.

Absents excusés : Marc BAUDRY ayant donné pouvoir à Annabelle MELAINE, Bernard LEJEUNE ayant donné pouvoir à Jean-Luc PAVARD, Cécile COUPE ayant donné pouvoir à Damien LEVRARD

Absents non excusés : Néant

Nombre de membres en exercice : 15 / Présents : 12 / Pouvoirs : 3

Secrétaire de séance : Madame Annabelle MELAINE

DELIBERATION N°2026-028

Création d'une commission municipale pour le projet « Illuminations de Noël »

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-22 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de créer les commissions municipales chargées d'étudier les affaires soumises au Conseil ;
Considérant qu'il convient de constituer une commission municipale temporaire chargée de mener une réflexion sur le projet d'illuminations et de décorations de Noël de la commune ;
Considérant que cette commission aura pour mission d'étudier les différentes solutions envisageables, de définir les besoins de la commune, de formuler des propositions et de rendre compte de ses travaux au Conseil municipal, sans pouvoir décisionnel ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- Créer une commission municipale temporaire chargée du projet « Illuminations de Noël », présidée de droit par Monsieur le Maire ;
- Fixer à 5 le nombre de conseillers siégeant dans cette commission ;
- Désigner pour en faire partie :
  - M. Étienne SOW ;
  - Mme Alexandra VINCENT ;
  - M. Jean-Luc PAVARD ;
  - Mme Adèle DOURET ;
  - M. Daniel FRANÇOIS.

Publié le : 02/10/2026 19:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Denis-d'Orques
https://www.intramuros.org/saintdenisdorques/documents_administratifs/81110

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
072-217202787-20260623-2026-028-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 02/07/2026

Résultat du vote :

Pour : 15	Contre : 0	Abstention : 0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.

À Saint-Denis-d'Orques, le 24 juin 2026,

Le Maire
Damien LEVRARD

MAIRIE DE ST-DENIS D'ORQUES ★ 72 (Sarthe) ★

Publié le : 02/10/2026 19:29 (Europe/Paris)
Collectivité : Saint-Denis-d'Orques
https://www.intramuros.org/saintdenisdorques/documents_administratifs/81110